



Le PLU doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Programme Local de l'Habitat (PLH), ainsi que le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Le Programme Local de l'Habitat

Le PLH 2017-2022, élaboré à l'échelle du Sicoval, fixe des objectifs en termes de production de logements.

Sur l'ensemble du secteur « Coteaux Nord » auquel appartient la commune, l'objectif de production a été fixé à 220 logements sur 6 ans. **Pour Auzielle, cela correspond à un objectif de production d'environ 6 logements par an (35 sur 6 ans).**

Le PLH prévoit également que **10% de la production neuve devra être réalisée sous forme de logements locatifs sociaux** et de **20% à 40% sous forme de logements en accession à prix abordable.**

Le Plan de Déplacement Urbain

Le PDU approuvé le 17 novembre 2012 a pour objectif général d'organiser les déplacements à l'horizon 2020 sur le périmètre de la Grande Agglomération Toulousaine. Le PDU définit une programmation à l'horizon 2015, d'infrastructures de transport ainsi que des orientations à l'horizon 2020. Il intègre également des objectifs de réduction de la part mécanisée dans les modes de déplacements.

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la grande Agglomération Toulousaine

Le SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine, révisé le 27 avril 2017, est un document de planification à l'échelle de plusieurs communes visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles en matière de développement territorial. Dans cet objectif, il fixe des prescriptions pour le développement urbain, le développement économique, la protection des espaces naturels et agricoles et la préservation de la biodiversité.

Le SCOT identifie sur la commune d'Auzielle :

- des **espaces agricoles et naturels à préserver** de toute urbanisation,
- des **continuités écologiques** pour assurer le maintien des transferts de biodiversité entre les espaces naturels,
- **2 pixels correspondant à un potentiel d'urbanisation de 18 ha jusqu'en 2030**, dont seulement la moitié est consommable avant 2020. En 2018, environ 10 ha ont déjà été « consommés » (56% du potentiel).
- **des niveaux de densité différenciés** en fonction de la proximité avec le noyau villageois.

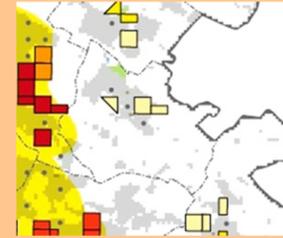
Extrait de la carte « espaces naturels et agricoles protégés »



Extrait de la carte « continuités écologiques »



Extrait de la carte « intensification, extension »



Source : Document d'orientations générales du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine

